



**SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE
DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

CA 2018

1. Éléments de contexte : situation du syndicat mixte du point de vue économique, social, budgétaire, évolution de la population couverte

L'Ecole départementale de musique de la Haute-Saône a pour vocation d'assurer l'accès pour toutes les familles haut-saônoises à l'enseignement musical. Grâce au soutien du Conseil départemental, de 9 communautés de communes et de 7 communes réunies en Syndicat mixte, environ 134 135 habitants (soit 2/3 de la population) du département peuvent bénéficier de ses actions.

Le processus d'élargissement territorial a été engagé en 2016, l'année 2018 a été la seconde année durant laquelle l'EDM 70 a dû exercer ses missions sur un périmètre de territoire élargi.

Les cours sont dispensés par une quarantaine d'enseignants diplômés. Avec ses antennes d'enseignement réparties sur 5 secteurs géographiques du département (Pays Graylois, Pays Riolais, Val de Saône, Vosges du Sud - Luxeuil-les-Bains, Vosges du Sud - Lure), l'Ecole départementale de musique favorise la rencontre et le lien social, notamment à travers les pratiques collectives, en encourageant l'ouverture et l'échange entre différentes pratiques artistiques, en constituant sur chaque territoire un noyau dynamique.

Les enseignements proposés pour les enfants, adolescents et adultes sont nombreux : formations musicale et instrumentales en cycles pluriannuels, ensembles de pratiques collectives, musique à l'école, ateliers diversifiés...

L'Ecole départementale de musique joue un rôle d'acteur culturel important sur le département. En complément de ses missions tournées vers l'enseignement spécialisé, elle a pour vocation de soutenir les pratiques amateurs.

Agréée par l'Etat, l'Ecole départementale de musique définit son projet conformément à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé et dispense ses enseignements en s'appuyant sur les orientations du Ministère de la Culture et de la Communication.

L'EDM 70 qui est un établissement diplômant, a permis en juin 2018 à 87.8% des élèves d'obtenir leurs examens de fin de cycles en instruments et à 77 % des élèves d'obtenir leurs examens de fin de cycles en formation musicale.

L'Ecole départementale de musique poursuit son développement en proposant la mise en place d'orchestres débutants. L'objectif étant de placer l'orchestre au cœur de l'enseignement musical. Une expérience unique qui permet aux élèves, au-delà de la pratique de l'instrument, de développer l'écoute et de se familiariser à l'apprentissage collectif. Le nombre total d'orchestres débutants sur le département est de 9 dont 6 en temps scolaire et 3 en périscolaire.

Le développement de cette pratique a pu s'effectuer grâce au soutien financier du Conseil départemental qui a financé l'achat des instruments avec la dotation d'une enveloppe d'investissement d'un montant total de 100 000 € sur 3 ans dont 35 000 € ont été utilisés en 2018.

L'EDM 70 se positionne également comme un des acteurs essentiels du développement artistique en milieu scolaire sur le territoire du département de la Haute-Saône. En effet, l'école de musique est un élément fort de l'aménagement culturel des territoires, garantissant l'égalité d'accès pour tous les enfants à un éveil, une sensibilisation et une pratique musicale qui contribuent à l'épanouissement de leur personnalité. Les actions proposées par l'EDM70 s'inscrivent dans un principe de complémentarité (et non de substitution) au travail des enseignants des écoles et dans le cadre plus global des missions éducatives de l'Éducation nationale. La

diversité des actions proposées doit permettre à chaque enseignant de partager avec ses élèves une « aventure artistique » adaptée à son projet et à sa capacité d'engagement

Depuis plusieurs années, l'Ecole départementale de musique s'est fortement engagée dans les actions d'éveil et d'éducation artistique en direction des publics scolaires. Ces actions sont encadrées par des musiciens intervenants titulaires du DUMI et s'inscrivent dans le cadre de dispositifs validés par les services de l'Education Nationale (ateliers, projets de création, présentation d'instruments, « voix en scène », « chœur accord »...).

Face à la forte augmentation des demandes d'interventions en milieu scolaire des nouvelles collectivités partenaires, de nouvelles propositions pédagogiques ont été proposées par les musiciens intervenants. Le nombre d'enfants bénéficiaires d'interventions en milieu scolaire a considérablement augmenté sur ces deux dernières années scolaires (+88.5 %).

Au 31 décembre 2018, 13 collectivités sont adhérentes à l'EDM et 3 collectivités sont pré adhérentes via une convention de partenariat sur 3 ans ayant pour finalité une adhésion complète.

Liste des collectivités adhérentes :

- 6 communautés de communes : la CC du Pays Riolais, la CC des Combes, la CC du Val de Gray, la CC des Quatre Rivières, la CC de la Haute-Comté et la CC du Pays de Lure
- 7 communes : Marnay, Port-sur-Saône, Jussey, Aboncourt-Gésincourt, Luxeuil-les-Bains, Plancher-Bas et Villersexel

Liste des collectivités pré adhérentes :

- 3 communautés de communes : la CC de Villersexel, la CC Terres de Saône et la CC du Val Marnaysien.

2. Priorités du budget (projets envisagés...)

Il s'agit d'inciter les collectivités pré adhérentes à adhérer pleinement dans l'objectif d'augmenter le nombre d'élèves instrumentistes bénéficiant d'un tarif adhérent et d'enfants bénéficiaires d'initiation musicale en milieu scolaire avec une volonté forte de démocratisation de l'accès à l'éducation, à l'enseignement et à la pratique musicale. En 2018, 75 % des élèves inscrits résident sur un territoire adhérent au syndicat mixte de l'EDM 70.

La diversification de l'offre pédagogique de l'EDM se poursuit avec la mise en place des orchestres débutants pour lesquels de nouveaux achats d'instruments seront réalisés avec la subvention d'investissement du Conseil départemental.

Une subvention de 22 000 € en 2017 de la DRAC avait permis à l'EDM 70 de finaliser au mois de juin 2018 des projets musicaux multiples à destination notamment de la petite enfance et des personnes en situation de handicap. D'autres projets avaient permis aux élèves de l'EDM 70 de bénéficier de prestations supplémentaires à leur enseignement musical : sortie hors département d'une journée afin de se rendre à un salon et à un concert, projet de conte musical et de Master class avec des artistes.

La priorité principale du budget pour l'année 2018 était de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités partenaires.

Malgré :

- le recrutement d'enseignants contractuels pour remplacer les agents en absence de longue durée, les dépenses sur le chapitre 12 ont été contenues,
- la baisse des cotisations des familles à hauteur d'environ de 12000 €,

l'exercice budgétaire pour l'année 2018 sera clos en excédent du fait notamment de mouvements de personnel et de la baisse des charges patronales.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, projets pluriannuels

L'objectif de maintien d'un modèle moins coûteux en stabilisant ou faisant baisser les tarifs des collectivités et des familles a été atteint. Leurs participations financières étaient équivalentes à l'an passé sur le volet de l'enseignement musical individuel spécialisé.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la participation financière :

- du Département de la Haute-Saône à hauteur de 58 %,
- des communautés de communes adhérentes et pré adhérentes, des communes adhérentes et des partenaires associatifs à hauteur de 30 %
- des familles à hauteur de 12 %

Principales dépenses et recettes de fonctionnement :

Fonctionnement	BP 2018	Budget voté 2018 dont DM n°1	CA 2018
Dépenses			
<u>Chapitre 11</u> Charges à caractère général	111 750 €	116 750 €	112 928 €
<u>Chapitre 12</u> Charges de personnel	1 418 800 €	1 435 800 €	1 400 727 €
Fonctionnement Recettes			
<u>Chapitre 70</u> Recettes des familles	180 000 €	180 000 €	167 731 €
<u>Chapitre 74</u> Dotations et participations au syndicat mixte	1 339 096 €	1 361 096 €	1 361 271 €
<u>Chapitre 013</u> Atténuations de charges	0 €	0 €	6 087 €

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses engagées ont été conformes ou en baisse par rapport aux dépenses prévisionnelles inscrites au budget 2018.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes provenant des familles (chapitre 70) ont été en baisse par rapport au prévisionnel du fait de l'absence de longue durée d'un certain nombre d'enseignants.

Les recettes des partenaires (chapitre 74) sont en légère hausse du fait de la subvention d'un montant de 22 000 € de la DRAC.

Les recettes provenant des atténuations de charges (chapitre 013) ont été réalisées partiellement. Ceci est dû au fait que le centre de gestion de la Haute-Saône a remboursé les heures de décharges d'activité syndicale pour les 5 agents déchargés de l'EDM 70 du mois de septembre à novembre 2018.

Les dépenses d'investissement ont concerné le renouvellement du parc informatique de l'administration.

Investissement dépenses	CA 2018	BP 2018 dont DM 1
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	603,28 €	1 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	36 497, 59 €	39 500 €

Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : Investissements pour les logiciels.

Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : Investissements pour le parc informatique de l'administration (2 PC). A cela s'ajoute l'enveloppe de 35000 € du Conseil départemental pour l'achat du parc instrumental.

Investissements pour le parc instrumental sur 2018-2019-2020 :

Le Département avait fait part en 2018 de sa décision de participer financièrement sur 3 ans à la dotation d'un parc instrumental pour l'EDM à hauteur de 100 000 € soit 35 000 € en 2018, 32 500 € en 2019 et 32 500 € en 2020.

Investissements prévus avec l'enveloppe de 100 000 € du Département :

- Privilégier la pratique instrumentale collective des enfants et intervenir en milieu scolaire / périscolaire : orchestres à l'école (en temps scolaire) ou débutants (en temps périscolaire). Nombre de nouveaux orchestres prévus pour la rentrée 2018 : 4. Cela portera au nombre de 9 les orchestres sur l'ensemble du territoire.
- Répondre aux besoins d'itinérance, spécificité de l'EDM 70 avec l'achat d'un parc transportable (claviers, clavecin transportables...) afin de réaliser les actions musicales en dehors des locaux de l'école de musique par exemple en milieu scolaire, ou des auditions décentralisées, des apéritifs-café musicaux.
- Compléter le parc instrumental existant, remplacer les instruments vétustes sur la base du travail du facteur et du luthier avec des instruments destinés à la location aux élèves débutants
- Compléter le gros parc instrumental actuel (percussions, batterie)

Le résultat de l'exercice pour l'année 2018 est de 18 231.98 € pour la section de fonctionnement et de 1057.68 € pour la section d'investissement.

Résultat cumulé du compte administratif 2018 :

CA 2018	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 516 858.61 €	1 626 955.41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	39 702.47 €	47 098.63 €
TOTAL DU BUDGET	1 556 561.08 €	1 674 054.04 €

4. Niveau d'endettement de la collectivité / 5. Niveau des taux d'imposition

Néant

6. Effectif de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2018, l'EDM 70 compte 40 agents (plus 2 agents en disponibilité) soit 31.67 ETP répartis de la manière suivante : 36 enseignants (28.77 ETP) et 4 administratifs (2.9 ETP) dont 35 agents titulaires et 5 agents contractuels.

Les charges de personnel représentent 93 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 400 727 € en 2018.